

#Covid-19

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÉOUVERTURE DES ACCÈS À LA MER, A SAINTE-ANNE

**OUVERTURE À COMPTER DU  
JEUDI 21 MAI 2020  
DE 6H00 À 11H30 ET DE 14H30 À 18H00**

## ACTIVITÉS AUTORISÉES

Activités dynamiques et individuelles



Baignade  
Natation



Pêche  
à pied



Activité sportive  
individuelle



Activités nautiques  
en mer\*

*\*avec des engins non immatriculés dans la bande des 300 mètres et uniquement durant les horaires autorisés, et avec son propre matériel*

## ACTIVITÉS INTERDITES



Présence statique,  
assise ou allongée



Pique-nique et  
barbecue



Regroupement de  
plus de 10 personnes



Activités sportives  
collectives

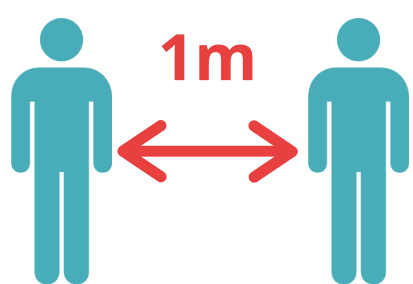


Pratiques festives

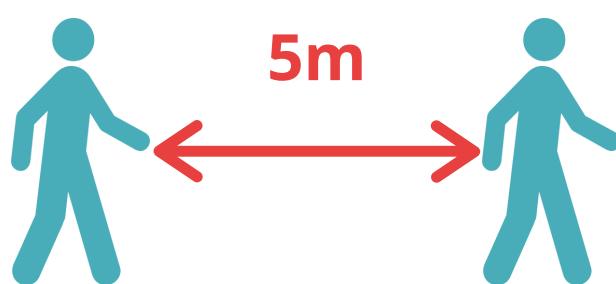


Aliments et boissons  
alcoolisées

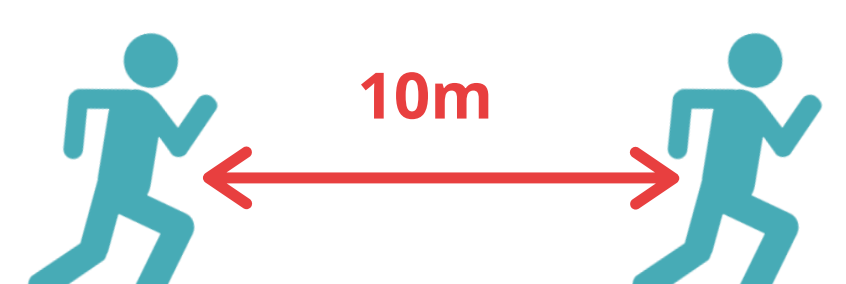
## RÈGLES DE DISTANCIATION



Entre deux personnes



Activités physiques et  
sportives modérées



Activités physiques et  
sportives intenses

## ATTENTION À L'ENVIRONNEMENT

La période de confinement a pu favoriser, en certains lieux, la réappropriation du milieu par certaines espèces animales ou végétales

